



FORMATION

Contexte territorial

La ligne territoriale de crédit formation est maintenant parfaitement fonctionnelle. Les actions de formation devront être adaptées afin de faciliter le développement de l'offre d'activités en contribuant à structurer l'action des associations sportives. Le soutien de ces actions de formation spécifiques constitue une priorité.

Une attention particulière sera portée à ces dossiers pour s'assurer de la bonne diffusion de ces actions sur l'ensemble du territoire régional.

Priorités

La ligne territoriale « formation » a pour but de rationaliser l'attribution des crédits dédiés à la formation en renforçant le rôle des structures régionales.

Cette organisation vise, d'une part, à optimiser la mise en œuvre des plans de formation fédéraux et, d'autre part, à rationaliser les coûts (pédagogiques, de gestion et d'organisation).

Celle-ci initie et favorise **prioritairement** la mise en place de modules de formation en direction des trois priorités affichées par les orientations du CNDS 2017 :

- la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive,
- la promotion du « sport santé » pour contribuer à la politique de santé publique,
- la professionnalisation du mouvement sportif.

plan territorial de formation

Faute de présentation du plan territorial de formation la demande ne sera pas étudiée.

- ✓ Chaque Ligue ou Comité régional qui souhaite bénéficier de l'appui financier du CNDS élabore son **plan de formation territorial** en concertation avec le niveau départemental. Ce plan devra pour chaque thématique :
 - dirigeant spécifique à la discipline,
 - juges et arbitres,
 - éducateurs (diplômes fédéraux),

présenter les éléments suivants :

- l'objectif de la formation et les indicateurs s'y réfèrent
- la durée de la formation
- les contenus en référence au plan « citoyen du sport » de la fédération
- le public bénéficiaire (salariés, bénévoles, dirigeants, éducateurs...)
- les niveaux de compétences visés
- les modalités de :
 - concertation
 - coordination Ligue-Comité régional/comités départementaux/clubs le cas échéant utilisées pour élaborer ce plan.
 - organisation territoriale dans la mise en œuvre des modules de formation (niveau régional, départemental ou local)

Pour rappel, les titres à finalité professionnelle et les brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) et certificat de qualification professionnelle (CQP) et autres diplômes inscrits au RNCP ne sont pas éligibles aux aides.

Les éducateurs sportifs professionnels n'entrent pas dans ce dispositif, ils font l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la formation professionnelle financée par l'OPCA.

Les formations en direction des bénévoles et des dirigeants

Le CROS Centre, en collaboration avec les 6 CDOS de la région Centre-Val de Loire, organise des formations à destination des bénévoles sur la structuration associative (formation sur les savoirs transversaux à toutes les disciplines sportives).

Les ligues et comités régionaux souhaitant organiser en interne des formations de dirigeants doivent prendre contact avec le CROS.

Modalités

Les ligues et comités régionaux déposent leur demande de subvention via E-subvention dans les délais fixés par la commission territoriale. Celle-ci comprend :

- ✓ **Une fiche action**
- ✓ **Le plan territorial des formations,**
- ✓ **Les tableaux d'évaluation des crédits de formation et de demande d'aide financière** ci-dessous. Il y a 3 onglets dans chaque fichier :
 - formation de l'encadrement technique
 - formation des juges-arbitres
 - formation spécifique des dirigeants
- ✓ **Tout autre document utile à la bonne compréhension de la demande.**

Versement de la subvention

Après étude de la demande et validation par le délégué territorial du CNDS, la subvention allouée pour mettre en place le plan territorial de formation sera versée à la ligue ou au comité régional de la discipline.

Les feuilles d'émargement signées lors des formations, ne sont pas à produire lors du bilan. Elles sont néanmoins à conserver par vos soins.

Contact

Andrew BOTHEROYD

02 38 77 49 11

andrew.botheroyd@drjscs.gouv.fr



evaluation_formation_2016.xls



demande_formation_2017.xls